



# REVUE POLITIQUE

ET PARLEMENTAIRE

## LE SPORT : ENJEU ÉCONOMIQUE, OUTIL POLITIQUE

Wladimir Andreff  
Eric Barget  
Vincent Benard  
Daniel Bilalian  
Christophe Blanchard-Dignac  
Jean-Luc Blanchon  
Pierre Bordry  
Lucien Brunetti  
Yan Dalla Pria  
Daniel Delaveau  
Pierre Gogin

Christian Lacroix  
Bernard Laporte  
Nathalie Leroux  
Gérard Masson  
Jean-Marc Michel  
Yannick Noah  
Pierre Rochcongar  
Katia Salamé-Hardy  
Philippe Séguin  
Jean Todt  
Jacques Thouroude

ISSN 005-395X  
9 782857 021674



NUMÉRO HORS SÉRIE - JUIN 2009 - 24 €

# Le marché des salles de remise en forme : tendance provisoire ou phénomène social ?

Depuis 1981, année de Véronique et Davina, on se pose la question. Je pense qu'en 2009 nous pouvons affirmer qu'il n'y a plus de « tendance ». Toutefois, ce phénomène est incomplet et toujours en évolution. Il est à la fois bien implanté et en même temps très fragilisé.

---

**Christian LACROIX**

Président de l'Euro Fitness Fédération

Trente ans déjà ! Quelle évolution depuis les premières émissions de Véronique et Davina.

Il est bien évident que la « remise en forme » n'est plus une tendance provisoire mais bien un phénomène social.

Ce qui était une mode, est devenu une véritable industrie avec ses structures, ses professionnels, ses produits de consommation propres (vêtements, diététique, matériel, fournisseurs de logiciels, etc.).

Le nombre des **clubs de forme** a explosé et continue son expansion. Ce qui semblait être un phénomène marginal est devenu un phénomène mondial. Il traverse et s'adapte même à des cultures différentes de celles du monde occidental. Le monde musulman en fait l'expérience avec les « lady fitness » par exemple, clubs exclusivement réservés aux femmes. Les mêmes cours peuvent être donnés à Paris comme à Rabat.

Peut être y a-t-il une voie à trouver ...

## Etats des lieux : mission impossible

L'état des lieux de la remise en forme reste toutefois une mission impossible à réaliser. Malgré sa présence autant médiatique, qu'économique ou sociale, la remise en forme reste un domaine désorganisé.

Le marché de la forme le plus facile à appréhender est celui qui est organisé dans le secteur commercial. Il comprend plusieurs enseignes qui ont une part importante du marché : Fitness First, Club Med Gym, Forest Hill, Lady Fitness, Moving, Curves, Vit Halles, Power Plate, Cercles de la Forme, Forest Hill (liste non exhaustive).

Il comprend aussi beaucoup de structures indépendantes de grande ou petite importance.

Les associations loi 1901 ont, elles aussi essaimées partout où elles le pouvaient. Il existe là aussi de très importantes associations et des toutes petites en nombre indéfinissable.

Le secteur public comprend aussi des entreprises publiques, des collectivités locales. Elles ont, elles aussi des statuts juridiques différents.

## **Une profession qui se cherche**

Le terme de « remise en forme » est porteur de toutes les ambiguïtés possibles. A ce jour, personne ne sait quels termes utiliser pour simplement nommer les structures où sont pratiquées les activités fitness ni même définir le ou les métiers.

## **La salle de gym**

Les mots « centres de remise en forme », « de mise en forme », « clubs de remise en forme », « clubs de gym », « salle de sport », etc., sont les plus utilisés. Ils sont toutefois pratiquement tous impropres à représenter réellement la réalité.

La confusion est immense, puisqu'il est impossible d'identifier et de recenser les structures.

Selon les différentes études il y a en France un nombre qui oscille entre 3 500 structures, sources APCE et 10 000 structures, sources CREDOC.

L'enregistrement pour l'attribution des codes NAF se fait d'après l'objectif social. Celui-ci peut être très variable et donner des classifications différentes. Il en va de même pour les associations.

Comment sont référencées l'association locale des pompiers qui a une salle d'entraînement ouverte au public, la salle de quartier adjacente à la piscine municipale, celle de l'équipe de judo ou de rugby, ou, les immenses installations de certains clubs de foot ouvertes au tout public ?

Comment référencer toutes les installations mixtes avec celles de cours de danse où se donnent des cours de fitness, ou les installations des clubs

culturistes ou haltérophiles ouvertes à la musculation d'entretien ?

## **Le marché de la forme**

### **Les structures**

L'activité est très gourmande de surfaces. L'empreinte immobilière est forte sur ce secteur.

Il est pratiquement impossible de créer une « salle de gym » à moins de 500m<sup>2</sup>, la taille idéale avoisine davantage les 1000m<sup>2</sup>. Si on y ajoute une piscine et d'autres structures on peut arriver à des établissements des plusieurs milliers de mètres carrés.

Quand on connaît les coûts de l'immobilier on est beaucoup plus conscients des flux financiers générés par cette activité.

### **Le chiffre d'affaires**

Comme pour le recensement des clubs de forme, le chiffre d'affaires généré par le secteur est impossible à évaluer. Les chiffres avancés sont tous fantaisistes. La fourchette varie entre un milliard d'euros et trois milliards d'euros.

Les centres de remise en forme, commercialisent des services qui sont à première vue faciles à visualiser : les abonnements. Ils peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels, annuels...

Mais, comment comptabiliser le chiffre d'affaires généré par les activités annexes ?

Les ventes de produits diététiques, les ventes de vêtements, les ventes de boissons, les ventes de matériel, les ventes de stages, les ventes de voyages, La

restauration, l'esthétique, les massages, les séances de relaxation, les cures d'amincissement...

La liste est longue des ventes de produits ou services complémentaires possibles.

### **Le personnel des centres de remise en forme**

Ici aussi nous sommes dans l'impossibilité de préciser le nombre de salariés de ce secteur. Les estimations varient de 15 000 à 60 000 personnes.

Il est pour l'instant impossible de connaître le nombre de salariés toutes activités confondues.

- entretien
- accueil
- animateurs
- secrétaires
- commerciaux
- éducateurs
- restaurateurs
- maîtres nageurs
- diététiciens
- esthéticiennes
- profs de danse
- etc.

Ne sont pas connus non plus les chiffres de tous les indépendants.

On pourrait aussi ajouter à cette liste toute la presse qui s'y greffe avec les nombreuses parutions :

- le monde du muscle
- muscle et fitness
- vive la forme
- body fitness
- etc.

Bien sûr il ne faut pas oublier les sociétés fabricant le matériel de musculation, les pisciniers, les constructeurs de saunas, de

hammams, les fabricants de matériel d'esthétique, d'U.V.A. , etc.

### **Le professeur de gym**

Comme pour les centres de remise en forme, les noms pour qualifier le personnel encadrant sont nombreux. « Prof de sport, prof de gym, prof de musculation, prof de fitness, entraîneur, coach, préparateur physique, etc. »

Je pense que nous touchons ici au cœur de la problématique.

Pour tous les sports, le ministère en charge des sports a des interlocuteurs professionnels connus, sérieux, fiables, représentatifs et structurés : les fédérations sportives.

La remise en forme n'étant pas un sport de compétition, elle n'est pas représentée par une fédération sportive.

La remise en forme touche à la santé, à l'éducation, et au sport. C'est pour cette raison, sûrement, que les diplômes tels que le BEAECPC (brevet d'état d'aptitude à l'enseignement de la culture physique et du culturisme) et le BEESMF (brevet d'état d'éducateur sportif des métiers de la forme) avaient un statut particulier. Le BEAECPC était en dehors du système des brevets à trois degrés et le BEMF n'avait qu'un seul degré.

La F3PF (fédération des professionnels de la prévention physique et de la forme) précise dans sa page d'accueil que : « les termes coachs sportifs, personal trainer ou préparateurs physiques n'ont strictement aucune valeur juridique actuellement et tout le monde sans aucun diplôme peut les utiliser ».

Depuis trente ans les ministères en charge du sport à essayé de structurer la profession avec la collaboration du milieu professionnel. La représentativité du milieu professionnel a toujours été fluctuante. Des fédérations plus ou moins importantes ont vu le jour, ainsi que des syndicats plus ou moins représentatifs. Des diplômes sont apparus et ont disparu. BEAECPC, BEESEGDA, HACUMESE, BEESMF.

Doivent se rajouter à ces diplômes tous ceux venant du ministère de l'éducation : Les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) venant compléter ou concurrencer les dispositifs existants. Tous ces diplômes étaient insatisfaisants. Ils ont été tous remis en cause. A ce jour la situation n'est toujours pas nettement définie.

Toutefois, la mise en place du BPJEPS AGFF (Brevet professionnel de la jeunesse et de l'éducation populaire et sportive, mention activités gymniques de la forme et de la force) laisse présager d'une sortie honorable du flou décrit plus haut.

La profession pour s'organiser et se structurer doit s'identifier à un ou des diplômes clairement référencés. C'est seulement de cette manière qu'elle pourra s'affirmer et avoir une assise reconnue dans notre société. LE BEPJEPS AGFF est le diplôme mis en place par le ministère chargé des sports. Il remplace le BEMF. Les activités des centres de remise en forme se regroupent autour de trois pôles essentiels :

- Le secteur des cours collectifs : sur le plateau des cours collectifs sont pratiqués tous les cours avec ou sans musique.

- Le secteur de la musculation : y est pratiqué tout ce qui concerne la musculation avec utilisation de matériel.

-Le secteur aquatique, le plus controversé, car il est le théâtre d'une guerre entre les animateurs/éducateurs, venant du fitness ou venant de la natation.

A ces trois secteurs se dessinent trois diplômes distincts :

- le BPJEPS AGFF. MENTION C pour les cours collectifs (forme)

- le BPJEPS AGFF. MENTION D pour le plateau musculation (force)

- le BPJEPS Activités Aquatiques pour ce qui concerne les activités des piscines.

La mise en place du BPJEPS AGFF en 2008 par de nombreux centres de formation et Creps, a fait apparaître ce qui est à nos yeux, l'adéquation complète entre un diplôme et une activité.

Le système d'habilitation organisé par le ministère en charge du sport, a fonctionné de manière particulièrement intéressante.

Tous les organismes, publics ou privés sont mis sur un pied d'égalité. Il est donné à tous la possibilité de mettre en place des formations originales adaptées au milieu professionnel.

Les premières constatations font apparaître que les élèves de ces formations sont en adéquation avec la demande faite par le milieu professionnel.

Les formations se sont pratiquement toutes adaptées aux exigences des textes et du milieu professionnel.

A nos yeux le passage du BEMF au BPJEPS AGFF est une réussite totale.

Toutefois, il reste deux ombres au tableau si parfait: la nécessité d'un DE AGFF et la mise en place de passerelles entre le BPJEPS AGFF et le BPJEPS AA.

### **La nécessité d'un DE AGFF**

Le BPJEPS AGFF est un diplôme de niveau IV. Le professeur des universités, Jean BERTSCH dans un rapport présenté aux ministres à leur demande : « Réorganisation de l'offre publique de formation dans le secteur de l'activité physique du sport et de l'animation », fait valoir la nécessité d'un Diplôme d'Etat de niveau III. Il est dit : le niveau IV est l'entrée dans le métier, souhaité par les employeurs comme référence. Le niveau III est indispensable au développement de la professionnalisation du secteur ».

Président d'une fédération de centres de remise en forme, l'Euro Fitness Fédération, je souscris totalement à cette analyse. Le Brevet de niveau IV correspond tout à fait au niveau d'entrée dans la profession. Il est indispensable d'avoir un diplôme de spécialisation et de perfectionnement. Celui-ci concrétisera l'investissement de certains professionnels dans leur discipline, il sera le reflet de compétences approfondies dont ont besoin les structures de la forme. Ce diplôme donne des perspectives de carrière à des brevetés qui s'investissent dans leur travail. Il doit chapoter les BPJEPS.

### **La mise en place de passerelles entre le BPJEPS AGFF et le BPJEPS AA**

Pour des raisons pratiques et économiques évidentes, il serait souhaitable de créer une passerelle entre ces deux diplômes. En effet, les contraintes qui s'imposent lors des cours d'aqua gym donnés dans des piscines de centres de remise en forme sont essentiellement des contraintes de sécurité. L'animation des cours d'aqua-gym est vraiment du domaine des BPJEPS AGFF. La sécurité de ces mêmes cours est vraiment du domaine des BPJEPS AA.

Toutefois, dans une piscine de 120cm de profondeur, il est évident que nous n'avons pas besoin de toutes les compétences d'un BPJEPS AA. Seules les compétences concernant la sécurité et la réanimation sont intéressantes.

Mettre en place des passerelles entre les deux diplômes, pour l'un la sécurité, pour l'autre l'animation des cours, permettrait aux animateurs une plus grande souplesse professionnelle et une polyvalence de leur métier vers les cours dans tous les « milieux » ! (parquet ou piscine).

### **L'avenir immédiat des centres de remise en forme.**

Deux points importants se dessinent : la clarification des diplômes, si elle se poursuit, va aider le milieu professionnel à se structurer et à s'installer socialement. Cette clarification est indispensable pour qu'apparaissent des organisations représentatives reposant sur des acteurs clairement définis.

Nul ne sait ce que vont devenir les centres de remise en forme pendant la crise financière que nous traversons. Déjà apparaissent des signes de fragilité. L'activité sportive de la remise en forme n'est peut être pas d'une utilité vitale pour les ménages. Apparaissent déjà des centres de remise en forme de type « low cost ». Les structures « bon marché » et les structures « haut de gamme » semblent tirer leur épingle du jeu. Les structures intermédiaires semblent souffrir plus que les autres de la crise.

Nulle crise ne connaissant de sortie de crise, il semblerait essentiel de travailler le plus rapidement possible sur une clarification des diplômes afin que la profession puisse sereinement affronter les défis qui s'imposent à elle aujourd'hui.

Le Diplôme d'Etat peut être une opportunité pour apporter des connaissances supplémentaires indispensables, notamment en ce qui concerne la gestion des entreprises et ainsi aider ces structures à mieux faire face aux problèmes annoncés.

---